

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE
CAVAILLON - PROGRAMMATION ANNEE 2020**

MAURICE CHABERT

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° - 220 - 3671

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'alinéa 1 du III de l'article 1er de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la délibération n° 2001-708 du 30 novembre 2001 fixant le principe de conventionnement entre le Département et les associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 10 000 € ;

VU la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040 approuvée par délibération n° 2017-392 du 22 septembre 2017 et plus particulièrement l'axe 3 « Contribuer à une société plus inclusive et solidaire ».

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

- A R R E T E -

Article 1 – Dans le cadre des actions portées par les structures, au titre du contrat de ville de Cavaillon, des subventions du Département sont attribuées pour le financement des projets/actions porté(e)s par les associations décrites en annexe.

Article 2 – Le montant global de ces subventions s'élève à 17 500.00 €.

Article 3 – Les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 € feront l'objet d'un conventionnement avec les associations concernées, conformément au modèle repris en annexe.

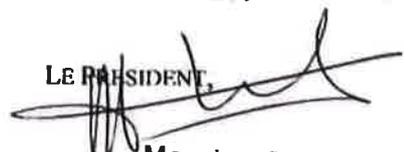
Article 4 – La dépense sera imputée sur la nature 6574, la fonction 58 du budget départemental 2020.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - MM. le Directeur Général des Services et le Président du Conseil Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Payeur départemental.

Avignon, le 21 AVR. 2020

LE PRESIDENT,


Maurice CHABERT

Contrat de Ville de CAVAILLON

Actions retenues par le Département - Programmation 2020

Opérateurs	Adresse	Intitulés	Montants proposés
Compagnons Bâisseurs	7 Rue Edouard Pons 13006 MARSEILLE	S'approprier son logement (Promouvoir la qualité de vie)	1 000,00
Total proposé - Compagnons Bâisseurs			1 000,00

Association pour la Promotion de l'Education Permanente (ANPEP)	301 Avenue Philippe de Girard 84400 APT	Point d'accès aux droits et à l'égalité (PADE) (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté - Promouvoir la qualité de vie)	2 500,00
Total proposé - ANPEP			2 500,00

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Cavailon	157 Avenue du Général De Gaulle 84300 CAVAILLON	Bien dans sa tête, bien dans sa ville (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 000,00
Total proposé - MJC			1 000,00

Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC)	23 Rue de la République CS 50477 13217 MARSEILLE Cedex 02	Animation jeunesse de proximité (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 500,00
Total proposé - IFAC			1 500,00

Initiative Terres de Vaucluse (ITV)	813 Chemin du Périgord 84130 LE PONTET	Développement économique et emploi (développer l'accès à l'emploi)	1 000,00
Total proposé - ITV			1 000,00

Centre Social La Bastide	835 Route de Pertuis 84300 CAVAILLON	Plateforme linguistique (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	7 000,00
Total proposé - La Bastide			7 000,00

Montant total à prélever sur le compte 6574 - fonction 58 (enveloppe 50344)

14 000,00 €

Centre Social La Bastide	835 Route de Pertuis 84300 CAVAILLON	Animations collectives Familles (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 500,00
		Animations Adultes (Favoriser l'inclusion et la Citoyenneté)	2 000,00
Total proposé - La Bastide			3 500,00

Montant total à prélever sur le compte 6574 - fonction 58 (enveloppe 50525)

3 500,00 €

Opérateurs	Adresse	Intitulés	Montants proposés
Total général - Programmation 2020 - CAVAILLON			17 500,00 €

DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE
SORGUES PROGRAMMATION ANNEE 2020**

MAURICE CHABERT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

N° - 2020 - 3674

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'alinéa 1 du III de l'article 1er de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

VU la délibération n° 2001-708 du 30 novembre 2001 fixant le principe de conventionnement entre le Département et les associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 10 000 € ;

VU la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040 approuvée par délibération n° 2017-392 du 22 septembre 2017 et plus particulièrement l'axe 3 « Contribuer à une société plus inclusive et solidaire ».

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

- A R R E T E -

Article 1 – Dans le cadre des actions portées par les structures, au titre du contrat de ville de Sorgues, des subventions du Département sont attribuées pour le financement des projets/actions porté(e)s par les associations décrites en annexe.

Article 2 – Le montant global de ces subventions s'élève à 7 000.00 €.

Article 3 – Les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 € feront l'objet d'un conventionnement avec les associations concernées, conformément au modèle repris en annexe.

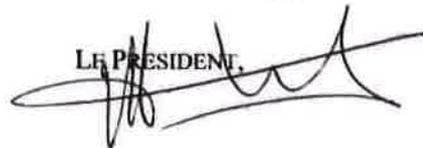
Article 4 – La dépense sera imputée sur la nature 6574, la fonction 58 du budget départemental 2020.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - MM. le Directeur Général des Services et le Président du Conseil Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Payeur départemental.

Avignon, le **21 AVR. 2020**

LE PRÉSIDENT,



Contrat de Ville de SORGUES

Actions retenues par le Département - Programmation 2020

Opérateurs	Adresse	Intitulés	Montants proposés
AFAP	Les Sablières 84220 ROUSSILLON	Mieux se connaître pour mieux agir "prévenir c'est agir" - égalité des chances "et si ce n'était plus la galère mon stage d'observatin de 3ème" (favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	500,00
Total proposé : AFAP			500,00

Association sportive sorguaise electro refractaire (ASSER)	546 Chemin des Ramières 84700 SORGUES	CLEFS : Créer le lien Enfant-Famille-Scolarité (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	2 500,00
		Juste pour les filles (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 000,00
Total proposé - ASSER			3 500,00

Initiative Terres de Vaucluse	813 Chemin du Périgord 84130 LE PONTET	Développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers Politique Ville (Développer l'accès à l'emploi - Soutenir l'innovation et l'expérimentation)	2 000,00
Total proposé - Initiative Terres de Vaucluse			2 000,00

NUMA	73 Place du 25 Août 1944 84200 CARPENTRAS	Sensibilisation aux valeurs de la République (Favoriser l'inclusion et la citoyenneté)	1 000,00
Total proposé - NUMA			1 000,00

Montant total à prélever sur le compte 6574 - fonction 58 (enveloppe 50344)

7 000,00 €

Total général - Programmation 2020 - SORGUES			7 000,00 €
---	--	--	-------------------